



## Séance du 27 Avril 2018

Convocation du 19 avril 2018

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1 – Travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle Bel-Air**

#### a/ Contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle Bel-Air, la commune a chargé le cabinet CUB de Sèvremoine d'étudier le dossier.

Ce cabinet d'architectes demande à la commune de formaliser l'accord au travers d'un contrat de maîtrise d'œuvre qui correspond à une rémunération de 9 % du montant estimatif des travaux HT. (372.000 €). ~~Ce contrat de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 33.480 euros HT.~~

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### b/ Mission Diagnostic Amiante

Avant le démarrage des futurs travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle Bel-Air, un diagnostic amiante doit être réalisé dans la salle existante. Une consultation a été lancée.

Deux bureaux d'études ont répondu.

Nom du bureau d'études	Prix TTC	Prix des prélèvements d'échantillons
SOCOTEC	540,00 €	55 € ht / prélèvement
APAVE	690,00 €	50 € ht / prélèvement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SOCOTEC.

#### c/ Autorisation de dépôt de permis de construire et de lancement de la consultation

Dans les prochains mois, le cabinet d'architectes déposera une demande de permis de construire. Afin de permettre son instruction, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire. Il l'autorise également à lancer la consultation relative au marché de travaux dans les prochains mois.

### **2 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » - Mission SPS**

La consultation de travaux pour le lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » a été lancée et s'est terminée le vendredi 27 avril à 12 heures.

Dans le cadre des travaux et compte-tenu de la présence potentielle de plusieurs entreprises sur le chantier en même temps, la commune doit missionner un bureau d'études pour une mission SPS (Coordination Sécurité Protection de la Santé).

Une consultation a été lancée. Trois bureaux d'étude ont répondu.

Nom du Bureau d'Etudes	Prix TTC
COPLAN	1.876,80 €
BLITZ	1.276,80 €
AMC	1.392,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché au bureau d'études BLITZ.

### **3 – Rénovation des Vestiaires de la Salle des Sports**

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

La consultation pour les travaux de rénovation des vestiaires et des sanitaires de la salle des sports a été lancée et doit se terminer le lundi 30 avril.

Une commission d'appel d'offres a été composée de la manière suivante :

Président : Alain Breteau

Membres Titulaires : Freddy BROCHARD – Frédéric GROLLEAU – Josette GUITTON

Membres Suppléants : Dany SICARD – Dominique BEAUFRETON

~~La réunion aura lieu le lundi 14 mai à 14 heures.~~

### **4 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le régime indemnitaire versé au personnel communal est devenu obsolète. L'Etat a donc demandé à la commune de le modifier.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Ce régime se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La commission personnel a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la position dans l'organigramme et le niveau d'encadrement ;
- reconnaître et valoriser l'exercice et les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs et reconnaître leur expérience professionnelle ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement y compris la prime de fin d'année, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

### **5 – SIEMML – Réparation de 2 candélabres accidentés**

Suite à deux accrochages, la commune a contacté le SIEMML pour obtenir des devis de réparation de candélabres dans la ZAC de la Maraterie.

a/ rue Mozart, candélabre n° 335 (remplacement du mât). Le coût de réparation s'élève à 745,06 euros.

A charge pour la commune : 558,80 €

b/ rue Chopin, candélabre n° 334 (remplacement du mât et de la lanterne). Le coût de réparation s'élève

à 1.459,37 euros. A charge pour la commune : 1.094,53 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réparation de ces 2 candélabres accidentés.

### **7 - Questions et Informations diverses**

a/ DIA 39 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 39 rue de Bel-Air, cadastrée AB 39 d'une superficie de 633 m<sup>2</sup>

b/ DIA 3 bis rue du Bouchot

Il s'agit de la vente d'une maison située 3 bis rue du Bouchot et des parcelles la jouxtant, cadastrées AC 62, AC 63 et AC 64 d'une superficie totale de 1.996 m<sup>2</sup>

Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces deux ventes.

### c/ SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, et suite à la réalisation du diagnostic du territoire finalisé en 2017 qui a permis d'identifier les besoins et les enjeux, l'Agglomération du Choletais va devoir définir son projet politique d'urbanisme qui précisera les objectifs que devra poursuivre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Deux réunions publiques sont organisées :

- le vendredi 1<sup>er</sup> juin à 19 h à Cholet – Hôtel d'Agglomération - Salle Paul Valéry
- le jeudi 7 juin à 19 h – Lys-Haut-Layon (Vihiers) – Salle commune des loisirs – Place du Maréchal Leclerc

### d/ Collecte des déchets D3E

Une collecte des déchets d'Equipements Electroniques et Electriques ménagers est organisée par l'Agglomération du Choletais en partenariat avec Emmaüs. Elle aura lieu le samedi 9 juin, à côté de l'ancienne déchetterie, rue des Forges de 9h30 à 11h30.

### e/ Tour de France

Plusieurs réunions ont eu lieu pour la décoration, les animations mais également pour la sécurité et la circulation.

Les routes seront coupées à partir de 8h30 le lundi 9 juillet jusqu'aux environs de 18 heures.

Plusieurs bars seront implantés (1 au Beaumont, 2 seront tenus par des commerçants et un autre par le Comité des Fêtes)

Un speaker sera également présent pour animé cette journée.

Des bâches ont été commandées par la commune pour annoncer le passage du Tour sur la commune le 9 Juillet prochain.

### f/ Ostéopathe

Mme DENECHERE va ouvrir son cabinet d'ostéopathie à partir de début mai.

### g/ Extension du Tri des Déchets

A compter de Juin, les déchets ménagers seront triés différemment car tous les plastiques seront acceptés dans le container de tri. Ainsi le container de déchets ménagers sera allégé. La collecte des containers sera également modifiée, à savoir :

- le container d'ordures ménagères sera collecté le jeudi des semaines paires à partir du 14 juin
- le container de tri sera collecté le jeudi des semaines impaires à partir du 7 juin.

Ces jours de collecte seront les mêmes pour les écarts et pour le bourg.

Voici les nouvelles consignes de tri.



## Séance du 23 Février 2018

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### 1 – Réhabilitation et Extension de la Salle Bel-Air

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil du 25 août 2017, la commune a décidé de lancer des travaux de rénovation et de réaménagement de la salle Bel-Air.

Afin d'avancer dans le dossier, le conseil municipal doit confier différentes missions aux bureaux d'étude.

Les consultations ont donc été lancées.

#### a/ Mission Coordination Sécurité Santé

Trois bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
COBATI	2.380,00	2.856,00
SOCOTEC	4.569,75	5.483,70
APAVE	2.763,75	3.316,50

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études COBATI pour la mission de Coordination Sécurité Santé pour un montant de 2.380,00 euros HT.

#### b/ Mission Contrôle Technique

Deux bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
SOCOTEC	4.430,00	5.316,00
APAVE	3.964,00	4.756,80

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études APAVE pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 3.964,00 euros HT.

#### c/ Mission Etude de Sol

Trois bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
FONDOUEST	2.390,00	2.868,00
ECR ENVIRONNEMENT	1.950,00	2.340,00
GEOTECHNIQUE	1.850,00	2.220,00

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études GEOTECHNIQUE pour la mission d'étude de sol pour un montant de 1.850,00 euros HT.

### 2 – Maintenance des chaudières

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 24 novembre 2017, avait attribué le marché de maintenance des chaudières à l'entreprise Julien GUEDON. Celui-ci a décidé d'interrompre son activité et a donc informé la commune qu'il ne donnerait pas suite à l'attribution du marché qui lui avait été confié.

Le conseil municipal doit donc attribuer de nouveau le marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier la maintenance du parc des chaudières communales à l'entreprise EP2C qui avait soumissionné lors de la consultation. Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise EP2C, pour un montant de 432 euros TTC.

### 3 – Servitudes de passage et de réseaux rue de Bel-Air

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Romagne a signé le 7 juillet 2015 un compromis de vente pour le bâtiment situé parking Bel-Air et appartenant à la SCI JLM avec une promesse d'achat au plus tard en juillet 2018.

Une servitude de passage existait à l'époque entre la SCI JLM et le propriétaire voisin pour desservir les parcelles AA 98 – 99 et 100. Ces dites parcelles ont fait l'objet d'un changement de propriétaire.

Comme la commune a signé un compromis pour l'acquisition de la parcelle appartenant à la SCI JLM, elle doit être informée de tout changement.

Le conseil municipal prend acte du changement de titulaire de la servitude de passage.

Dans un second temps, les parcelles AA 98 – 99 et 100 sont appelées à recevoir la construction d'une maison individuelle, la commune doit donc consentir à la servitude de passage sur ses parcelles AA 78 – 79 et 407 afin d'en permettre l'accès.

Le propriétaire demande également à la commune de lui accorder une servitude de passage pour ses futurs réseaux sur les parcelles communales AA 78 – 79 et 407.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les servitudes de passage et de passage de réseaux sur ses parcelles AA 78 – 79 et 407.

#### **4 - Questions et Informations diverses**

##### **a/ Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 »**

La demande de permis d'aménager a été déposée pour instruction le 22 février 2018.

##### **b/ Abri bus**

Un abri sera installé sur le quai bus, rue Nationale, les 26, 27 et 28 février prochain.

L'arrêt situé rue Nationale sera donc effectif et fonctionnel, à partir du lundi 12 mars. Un arrêt supplémentaire sera donc effectué par Cholet Bus aux mêmes horaires que ceux de la gare routière.

Pour l'instant, les cars d'Anjou Bus ne s'arrêteront pas à ce nouvel arrêt. La commune fera une demande auprès des services d'Anjou Bus afin qu'un nouvel arrêt soit ajouté à leurs dessertes.